

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze,
Le vingt quatre juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHESNEAU, POUSSET, PRUKOP, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN.

Date de convocation

18 juin 2015

A l'exception de :

Madame JARDIN a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES,
Monsieur GILLET a donné pouvoir à Monsieur BEAUREPAIRE,
Madame CHERON a donné pouvoir à Monsieur DONNE,
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX,
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur SAILLANT,
Monsieur TRICHET a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU,
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Monsieur ROBIN.

Date du
Conseil Municipal

24 JUIN 2015

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame HUCHET est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents --- 26

Votants ----- 33

27/ SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ADHESION – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Madame MARTIN, adjointe au Maire

EXPOSE :

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, par délibération n°15.05.14 en date du 6 mai 2015 la Ville de Pornichet a adhéré au service de Médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a revu le taux de cotisation d'adhésion au service de Médecine de prévention (0,25% de la masse salariale au lieu de 0,20% précédemment) ainsi que le prix de la visite médicale (53,60 € au lieu de 52,30 € précédemment), avec effet du 1^{er} juin 2015.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de Médecine de prévention.

DELIBERATION :

⇒ Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 108-2,

⇒Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n°2012-170 du 3 février 2012 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,
⇒Vu la délibération n°15.05.14 en date du 6 mai 2015,
⇒Vu le projet d'avenant n°1 ci-annexé,
⇒Vu l'avis de la Commission finances en date du 17 juin 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de Médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique.
- Autorise Monsieur le Maire à le signer.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR